

## Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
0260103	13004939 13006533	20042013 20044872 20045340 20059424 40000901 20064419 20064766 20065836 20067690 20068720 20074106 20073249 20074801 20076585 20075963	Veste polaire Express de haute visibilité

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200645 Warntec	HV-rouge HV-orange HV-jaune	100% polyester

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200192	410,999,980, 660,431	100% polyester

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9910	argenté	Tissu 60mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales, EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 3),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH605 132079, valable jusqu'au 20.04.2023,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich  
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

**Lieu et date :**

**ALBIRO SA**

Sumiswald, le 20.02.24



Lukas Loosli  
Direction



Karin Spahr  
Technicien du vêtement